Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260428-DE_2026_31-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **28/04/2026**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 11* *Absents : 0* *Pouvoirs de vote : 0* *Votants : 11* *Pour : 11* *Contre : 00* *Abstentions : 00*	L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 21/04/2026. Présents : M. BOULET Yves - Maire, Mmes GIBOIRE Edith, DUFIL Émilie, OAKLEY Heather, PLANCHENAULT Carole, PLEINFOSSÉ Tatiana, MM. ROUSSEAU Pierrick, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, PAILLARD David, MONTAGNE Nicolas. Excusé(es) : 00 Pouvoirs de vote : 00 Secrétaire de la séance : Mme GIBOIRE Édith

Délibération 2026-31 OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR 2026 – BUDGET COMMUNE

Après avoir procédé au vote du CFU du budget **COMMUNE** qui fait apparaître :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
CHIFFRES 2025	DÉPENSES	238 881,97	53 153,81	292 035,78
	RECETTES	266 574,79	106 800,76	373 375,55
	RÉSULTAT 2025	**27 692,82**	**53 646,95**	**81 339,77**
REPRISE RÉSULTATS 2024	Résultat reporté 2024	63 228,21	-2 305,64	60 922,57
RÉSULTAT CUMULÉ PAR SECTION		**90 921,03**	**51 341,31**	**142 262,34**
RESTE À RÉALISER 2025	DÉPENSES			
	RECETTES			
RÉSULTAT DÉFINITIF		**90 921,03**	**51 341,31**	**142 262,34**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260428-DE_2026_31-DE

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

➢ En excédent à la section de fonctionnement **90 921,03 € à la ligne 002** - résultat de fonctionnement reporté.

➢ En excédent à la section d'investissement **51 341,31 € à la ligne 001** - résultat d'investissement reporté.

➢ Pas de besoin de financement de la section d'investissement au **compte 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé à la hauteur de **00,00 €.** (Résultat d'investissement positif et absence de reste à réaliser)

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- **Approuve et vote** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 sur l'exercice 2026 pour le budget COMMUNE.
- **Autorise** M. Le Maire à réaliser toutes les opérations y afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr